



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-850-01 Környezetvédelmi technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien de protection de l'environnement
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- intervenir dans l'imposition de l'amende;
- Intervenir dans les tâches liées à la protection de l'air, de l'eau et du sol;
- participer aux tâches de gestion des déchets et de traitement des eaux usées;
- participer aux tâches d'entretien et de gestion, à la surveillance de l'environnement, au traitement des infractions;
- contribuer à l'application de la législation environnementale et des règles de sécurité;
- en tant que responsable de l'usine contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures respectueuses de l'environnement et informer les travailleurs des effets nocifs des équipements utilisés et de la manière de se protéger;
- en tant qu'administrateur au sein de l'autorité examiner les plaintes;
- participer aux tâches de mesure du niveau sonore;
- contribuer à la réalisation des objectifs de conservation de la nature;
- prélever des échantillons environnementaux et les préparer pour l'analyse;
- effectuer des mesures sur le terrain et des tests analytiques sur des échantillons environnementaux et évaluer les résultats;
- identifier les sources de pollution provenant de différentes technologies;
- participer à la préparation des plans environnementaux;
- collaborer avec les autorités chargées de l'environnement et de la protection de la nature, ainsi qu'avec le public en tant qu'employé de la municipalité;
- participer à la rédaction des documents et aux travaux de mise en œuvre;
- donner suite aux plaintes;
- fournir des données;
- tenir de registre des valeurs naturelles protégées, des secteurs contaminés;
- enregistrer les données environnementales et les émissions;
- appliquer les normes professionnelles.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3134 Technicien de protection de l'environnement

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																								
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																								
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2024.02.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Concepts de base de l'environnement et de la conservation de la nature et les éléments environnementaux</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Concepts professionnels de l'administrateur environnemental</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Épreuve complexe</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches de l'administrateur environnemental</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Pratiques métrologiques (mesures analytiques classiques et instrumentales) Documentation technique</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Concepts de base de l'environnement et de la conservation de la nature et les éléments environnementaux	5	20.00	Épreuve orale	Concepts professionnels de l'administrateur environnemental	5	15.00	Épreuve orale	Épreuve complexe	5	25.00	Épreuve pratique	Tâches de l'administrateur environnemental	5	15.00	Épreuve pratique	Pratiques métrologiques (mesures analytiques classiques et instrumentales) Documentation technique	5	25.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Concepts de base de l'environnement et de la conservation de la nature et les éléments environnementaux	5	20.00																						
Épreuve orale	Concepts professionnels de l'administrateur environnemental	5	15.00																						
Épreuve orale	Épreuve complexe	5	25.00																						
Épreuve pratique	Tâches de l'administrateur environnemental	5	15.00																						
Épreuve pratique	Pratiques métrologiques (mesures analytiques classiques et instrumentales) Documentation technique	5	25.00																						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																							
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																								
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																									
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																									

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 55 % Pratique: 45 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- Avis d'aptitude à la santé au travail :nécessaire.

Modules d'exigences professionnelles:

11498-12 Emploi de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11499-12 Emploi de personnel II

11938-16 Tâches du technicien de l'environnement

10870-16 Tâches de l'administrateur de l'environnement

11937-16 Connaissances de base en matière de protection de l'environnement

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2024.02.21

CACHET